



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Management dans les systèmes de  
santé

de l'Université Paris-Est  
Marne-la-Vallée - UPEM

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris-Est Marne-la-Vallée - UPEM

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Management dans les systèmes de santé

Secteur professionnel : SP7-Services aux personnes

Dénomination nationale : SP7-1 Santé

Demande n° S3LP150007475

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Marne-la-Vallée, composante IFIS.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

## Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Management dans les systèmes de santé* est une formation proposée par l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée accueillant une quinzaine d'étudiants par an, en formation initiale classique, en formation continue ou en apprentissage. Cette formation vise à acquérir des connaissances transversales dans les domaines du management et la gestion et des compétences dans le pilotage de services médico-sociaux, la gestion avec efficacité et expertise en qualité de service.

La licence professionnelle *Management dans les systèmes de santé* forme ainsi des cadres intermédiaires du secteur médico-social et est accessible à de nombreux cursus : BTS *Comptabilité*, DUT *Gestion des entreprises et des administrations*, L2 *Gestion*, L2 *Sociologie*, L2 *Droit*, L2 *AES* ou en formation continue pour les personnels « faisant fonction » de cadre de santé et des assistants gestion petites et moyennes entreprises/petites et moyennes industries.

# Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence professionnelle *Management dans les systèmes de santé* bénéficie d'un contexte socio-économique favorable. La décentralisation des politiques sanitaires et sociales a créé de véritables besoins de personnes qualifiées dans les collectivités territoriales. Le vieillissement de la population a entraîné un développement des emplois dans le secteur des établissements pour personnes âgées et le besoin en travailleurs à domicile, a fait s'accroître considérablement les associations et sociétés d'aide à domicile.

La licence professionnelle (LP) apporte les concepts et les outils nécessaires à l'exercice du métier de gestionnaire dans ces différentes structures. Cette LP apparaît être la seule en santé en apprentissage dans la région, mais de nombreuses autres existent au niveau national.

Les compétences attendues sont bien identifiées et les disciplines enseignées sont pertinentes. Les contenus sont complémentaires et pertinents au regard des compétences visées. Les enseignements en présentiel représentent 400 heures. Une seule des unités d'enseignement n'est pas mutualisée avec la LP *Management des services d'accompagnement à la personne handicapée et/ou dépendante*.

Les stages se déroulent essentiellement dans les établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les centres sociaux (CCAS), les entreprises ou associations d'aide à domicile. Les projets tuteurés sont bien en lien avec les futurs métiers.

Le contrôle des connaissances s'opère au fur et à mesure des séquences de cours avec des temps individuels et collectifs d'évaluation, à l'écrit et/ou à l'oral, et les cours dispensés font la plupart de temps l'objet d'une mise en situation dans les établissements d'accueil, ce qui permet aux étudiants travaillant en groupe de visiter d'autres lieux d'apprentissage ou de stage.

La diversité des groupes est une préoccupation de l'équipe pédagogique : les cursus d'origine sont diversifiés (BTS, DUT, L2) et la formation accueille régulièrement des étudiants en situation de handicap ; l'IFSI, le lieu d'enseignement, est accessible (RER très proche, ascenseur disponible à la demande).

Six matières sur 18 sont enseignées par des professionnels, ils assurent entre 100 et 155 heures (selon les sources dans le dossier), soit plus de 25 % du temps d'enseignement dans tous les cas. Leurs enseignements correspondent bien au cœur de la formation.

Les professionnels sont impliqués dans la formation, au-delà des seules interventions dans les enseignements : ils participent au suivi personnel des étudiants, dans leurs apprentissages et stage. Ils participent aux commissions de recrutement, aux projets tuteurés, aux stages, à l'évaluation des étudiants, aux soutenances et suivi de mémoires ainsi qu'à la recherche d'apprentissages et de stages. Ils sont membres du conseil de perfectionnement. Des partenariats sont cités mais il n'y a aucune convention jointe au dossier.

Les enquêtes d'insertion professionnelle fournies dans le dossier ne sont pas précises, mais indiquent que 100 % des étudiants sont en emploi (enquêtes 30 mois après l'obtention du diplôme) et que la durée d'obtention moyenne du premier emploi est très courte (quelques mois). Quelques étudiants poursuivent leurs études (environ 10 %). Ces informations sont contredites par les données de l'enquête nationale fournie par l'observatoire : 87,50 % en emploi (promotion 2010) mais 42,90 % de poursuites d'études.

La majorité des étudiants sont embauchés en contrat à durée indéterminée par les structures qui les ont eu en apprentissage ; ce qui laisse à penser que l'embauche serait immédiate après l'obtention du diplôme, pour les apprentis.

La responsable de la formation est enseignant-chercheur ; elle assure 20 heures d'enseignement en Droit de la santé. L'ensemble de l'équipe est composé d'enseignants statutaires et de professionnels en fonction des matières. Il y a 12 enseignants, dont sept universitaires et cinq enseignants du secondaire, auxquels s'ajoutent les six professionnels. Le conseil de perfectionnement comprend des enseignants et des professionnels.

L'attractivité de la LP est excellente, il y a environ 150 candidatures pour 15 places, mais il est dit que le développement de cette licence professionnelle n'est pas à l'ordre du jour de l'université. Il n'est pas fait mention d'une évaluation des enseignements par les étudiants.

L'ensemble du dossier est plutôt bien rédigé mais il manque beaucoup d'information, et en particulier, le suivi de l'insertion professionnelle est imprécis.

- Points forts :
  - Les différentes modalités (formation initiale, continue, apprentissage).
  - La diversité du recrutement et l'accessibilité aux différents publics.
  
- Point faible :
  - Un pilotage perfectible : suivi qualitatif des diplômés, évaluation des enseignements par les étudiants...
  
- Recommandations pour l'établissement :

La licence professionnelle *Management dans les systèmes de santé* bénéficie d'un contexte favorable à son développement : besoins importants et attractivité forte. Mais, il faudrait procéder à une analyse fine de l'emploi (taux d'insertion, niveau d'emploi, adéquation emploi/formation) et des poursuites d'études pour s'interroger sur la pertinence de sa montée en puissance.



# Observations de l'établissement

Observations à l'évaluation de l'AERES concernant la spécialité de licence professionnelle:

**Management des systèmes de santé**

**Sur les points faibles soulevés :**

**Concernant le pilotage**

Le suivi qualitatif des diplômés est en effet perfectible et fera l'objet d'une réflexion lors du prochain conseil de perfectionnement.

L'évaluation des enseignements par les étudiants est prête et sera mise en place pour la promotion 2013/2014.

**Concernant les recommandations sur le développement :**

Dans le cadre du conseil de perfectionnement et de la chaire ESS, une réflexion a été menée concernant le développement de la licence en tenant compte des contraintes. Il est indispensable de réguler la licence et de rester sur le format actuel afin de pouvoir assurer un suivi qualitatif des étudiants compte tenu des forces disponibles.

Gilles ROUSSEL  
Président  
Université Paris-Est Marne-la-Vallée

